

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU *PAYS BEAUME-DROBIE***

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

**N°C-202307-095**

**Du 18 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Sablières, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : THIBON Jean François, DUCROS Loïc, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean Marc, PLANET Olivier, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean Pierre, POUGET TIRION Dominique, DJIANN Nicole, BERRES Thierry, BOISSIN Eric, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, BALAZUC Christian, AUDIBERT François, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : AUZAS Vincent (pouvoir de Carole LASTELLA), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), PLANET Olivier (pouvoir de LACOUR Gladie), DEYDIER BASTIDE Jean Marc (pouvoir de ROUSTANG Yves), LAPORTE Jean Pierre (pouvoir de CARRIER Martine), POUGET TIRION Dominique (pouvoir de MARCHAL Yannick), BERRES Thierry (pouvoir de MOZZATTI Albert), MANFREDI VIELFAURE Pascale (pouvoir de GALLET Françoise), MAZILLE Didier (pouvoir de GOUBE Julien), SALEL Matthieu (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine).

Présents sans pouvoir de vote : HOURS Roland

Excusés : BELVA Nathalie, PRANDI Patrice

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 29

Pouvoir : 10

Date de la convocation 12 juillet 2023

A été élu secrétaire : DEYDIER-BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : AIDE AUX ENTREPRISES COMMERCIALES ET ARTISANALES AVEC POINT DE VENTE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE « L'EPICERIE DES QUATRE ROUTES »**

Considérant :

- la délibération n°C-202211-163 du Conseil Communautaire approuvant la Convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en œuvre des aides économiques en faveur des entreprises ;
- la délibération prise par le Conseil Communautaire le 28 février 2019 approuvant le règlement d'attribution de l'aide « commerce-artisanat, avec point de vente » et son annexe cartographique.

Le Président pose le cadre en vigueur permettant l'attribution de subvention au développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat sur le territoire communautaire, en s'adossant au régime d'aide des minimis

Le Président présente le dossier de l'entreprise individuelle « EPICERIE DES QUATRE ROUTES » à Lablachère, dont le fonds de commerce a été repris par Madame Milka MIHELIC et qui sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes et auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du dispositif d'aide « commerce-artisanat, avec point de vente » pour l'équipement et la rénovation de l'épicerie d'alimentation générale. Les travaux, matériel et équipements représentent une dépense éligible de 34 970 €.HT.

Le montant de la subvention communautaire est de 3 497 € (10%). Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, qui a également été sollicité, devrait intervenir en co-financement avec une subvention potentielle de 6 994 €.

Le Conseil Communautaire,  
Où l'exposé de son Président,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

**Attribuer** une subvention de 3 497 €, à l'entreprise individuelle « EPICERIE DES QUATRE ROUTES » à Lablachère,

**Autoriser** le Président à signer la convention attributive de subvention précisant les engagements réciproques des parties et les modalités de versement de la subvention.

*Fait et délibéré à Joyeuse, le jour, mois et an que dessus.*

*Au registre suivent les signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

**Christophe DEFFREIX**  
Président

**Jean Marc DEYDIER BASTIDE**  
Secrétaire de séance

